



Accord historique contre l'îlot de cherté

ABUS. Au terme d'années de débat, les parlementaires s'entendent pour contrer les prix surfaits imposés par les firmes étrangères.

L'initiative «Stop à l'îlot de cherté» aura poussé les parlementaires à s'entendre. Mardi, le Conseil national a rejoint les Etats sur un texte qui devrait éviter aux entreprises et aux consommateurs suisses de payer des produits étrangers à des prix surfaits, un sujet débattu depuis des années.

Ce contre-projet indirect à l'initiative vise ainsi à protéger les sociétés helvétiques contre leurs rivales du reste du monde du fait de coûts d'acquisition de matériel plus élevés ou de refus de livraison. La liberté offerte aux acteurs suisses de l'économie leur permettra de jouer sur la concu-

rence plutôt que d'être contraint par ces circuits d'approvisionnement exclusifs aux prix souvent jugés surfaits. Le commerce en ligne est aussi concerné.

Ces surcoûts se chiffrent à plus de quinze milliards de francs, selon certaines estimations. «Le racket des entreprises étrangères n'a que trop duré», s'est exclamé Robin Eymann, responsable politique à la Fédération romande des consommateurs, qui fait partie des initiants. Ces derniers prévoient de retirer leur initiative.

A l'avenir, la Commission de la concurrence jouera un rôle accru pour garantir la liberté d'approvisionnement. **PAGE 7**